

Délibération n° 4.01
Renforcement de la sécurisation des collèges publics de la Seine-Maritime

Intervention de Séverine BOTTE

Avec toutes les précautions d'usage liées notamment au respect des libertés, mais je sais que la législation en vigueur, comme la CNIL du reste, sont très vigilants à ce sujet, et avec la garantie obtenue qu'un Conseil d'administration d'un collège qui refuse ce déploiement sera immédiatement entendu, nous voterons cette délibération.

La vidéo-protection aux abords des collèges peut en effet constituer une réponse adaptée pour assurer la paix aux entrées et sorties de nos établissements.

Nous savons que des tensions, des incivilités, voire des violences peuvent s'inviter aux portes des collèges avec leurs effets délétères, et la présence de ce dispositif peut les dissuader.

J'aimerais d'ailleurs savoir si notre collectivité dispose d'études ou d'éléments statistiques permettant de quantifier ces actes d'incivilités, les délits ou les troubles aux abords des collèges ?

Pour autant, nous n'avons jamais cru aux outils miracles, surtout quand il s'agit d'agir dans le domaine des relations humaines et sociétales.

La sécurité qui passe toujours en premier lieu par la prévention, ne peut être qu'une conjugaison intelligente entre des coopérations actives, notamment grâce à l'investissement de toute la communauté éducative. C'est donc à chaque collège qu'il appartient de déterminer l'utilité ou non de cette proposition.

Elle passe aussi sur la capacité de l'Etat qui par la Constitution est le garant de la sécurité publique, à déployer des effectifs et des dispositifs adaptés.

Fut un temps, où sous l'impulsion du Ministre de l'Intérieur, la police de proximité entretenait des liens privilégiés avec les collèges, y compris en participant à des actions de sensibilisation à l'intérieur des établissements.

C'était avant l'ère de la logique du « chiffre » et de l'affichage que les gouvernements suivants ont imposé, fragilisant toujours un peu plus le lien indispensable entre gardiens de la paix devenus forces de l'ordre, et les citoyens, notamment les plus jeunes.

Avant de conclure, j'aurais une seconde question à soulever concernant la maintenance du dispositif de vidéo-protection dans les collèges qui opteront pour ce déploiement.

Qui s'en chargera ?